



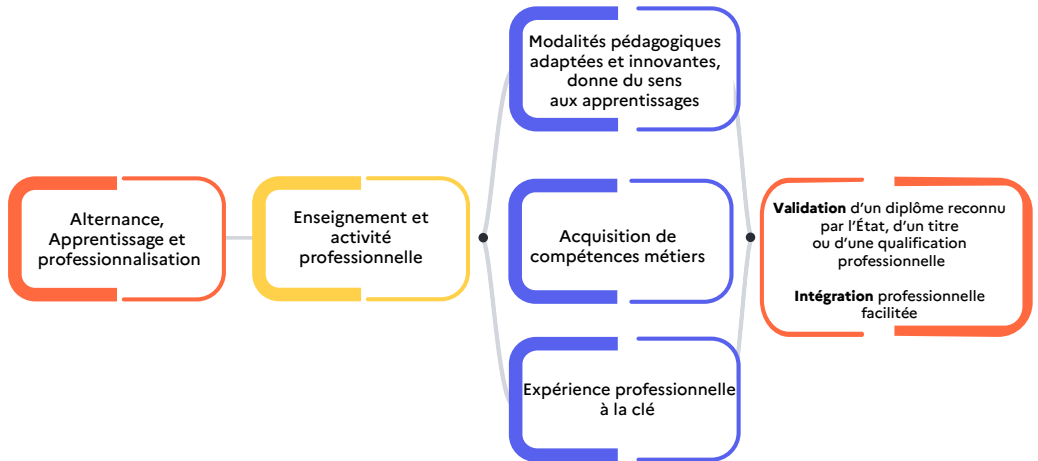
*Apprentissage ou professionnalisation :*  
**L'alternance à l'Université de Lille,  
un tremplin vers l'emploi**

---

**Qualiopi**   
processus certifié  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'article L.6316-4II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences.

## L'Université de Lille s'engage vers une alternance de qualité



## Dix bonnes raisons de choisir l'alternance

- Se former à un métier tout en préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle
- Acquérir un savoir-faire et un savoir-être professionnels
- Bénéficier d'un accompagnement professionnel et académique
- Développer des compétences très recherchées par les employeurs
- S'adapter plus facilement au monde du travail
- Développer un réseau professionnel solide
- Être salarié d'une entreprise et autonome financièrement
- Bénéficier de la gratuité des droits d'inscription universitaire
- Bénéficier d'autres aides financières
- S'assurer d'une insertion professionnelle rapide

## Vos droits

- Un statut de salarié et des avantages
- 5 semaines de congés payés dans l'année, RTT...
- Une couverture sociale (arrêt maladie, maternité/paternité, accidents du travail...)
- Un double accompagnement académique et professionnel

## Vos responsabilités

- Respecter le règlement intérieur, les consignes et le matériel dans l'entreprise et au centre de formation
- Respecter la durée hebdomadaire du travail et de formation (35h), ainsi que les horaires qui figurent dans le contrat
- Effectuer les missions confiées par l'employeur
- Être dans l'obligation de se présenter au cours dispensés par son organisme de formation
- Se présenter aux examens

# Apprentissage ou contrat de professionnalisation ?

## → Contrat d'apprentissage

- Pour les jeunes de 16 à 29 ans révolus (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap, sportifs de haut niveau et personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise)
- Sa durée est de 6 mois à 3 ans selon le type de profession et le diplôme visé
- Des contrats signés avec les employeurs du secteur privé ainsi que ceux du secteur public non industriel et commercial (l'État, les collectivités territoriales et hospitalières et leurs établissements administratifs...)
- Propose un double accompagnement à l'apprenti (tuteur universitaire et maître d'apprentissage en entreprise)
- Pour les formations diplômantes ou les titres professionnels enregistrés au RNCP
- Le salaire varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation à l'exception de la licence professionnelle<sup>1</sup>. Il est calculé en fonction du % de SMIC<sup>2</sup> ou de SMC (Salaire Minimum Conventionnel) pour les apprentis de 21 ans et plus s'il est plus favorable.

### Pourcentage du SMIC selon l'âge

Année du contrat	- de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 <sup>e</sup> année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 <sup>e</sup> année	55 %	67 %	78 %	100 %

## → Contrat de professionnalisation

- Pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus, les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus et les bénéficiaires des minima sociaux
- Sa durée est de 6 à 36 mois
- Pour les employeurs établis en France et participent au financement de la formation professionnelle
- Pour les formations diplômantes, les titres professionnels enregistrés au RNCP ou une qualification reconnue par les conventions collectives nationales de branches
- Le salaire varie en fonction de l'âge de l'alternant et le niveau du diplôme. Il est calculé en fonction du % de SMIC ou de SMC (Salaire Minimum Conventionnel) s'il est plus favorable.

### Pourcentage du SMIC selon l'âge

Année du contrat	- de 21 ans	21-25 ans	26 ans et +
Diplôme < bac pro ou diplôme niveau IV	55 %	70 %	100% du SMIC (ou 85 % de SMC)
Diplôme > bac pro, titre ou diplôme de même niveau	65 %	80 %	100% du SMIC (ou 85 % de SMC)

<sup>1</sup> Pour une Licence Professionnelle, la rémunération est basée sur la 2ème année d'exécution de contrat.

<sup>2</sup> SMIC BRUT 1er janvier 2026 : 1823,03 €

## Nous contacter

03 62 26 87 00  
alternance@univ-lille.fr

📍 Direction de la Formation Professionnelle, bâtiment B6, rue Élisée Reclus  
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

M Quatre cantons - Stade Pierre Mauroy

### Plus d'informations :

- Retrouvez [les offres de formation en alternance](#) de l'université et [le guide de l'alternant](#)
- Pour toutes questions : [vos contacts dans les composantes](#)

Siret : 130 029 754 00012 - N° de déclaration d'activité : 32 59 11043 59  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.  
Crédit photo : Adobe Stock - Document non contractuel - Mis à jour le 1 avril 2026  
© Université de Lille, Direction de la Formation Professionnelle

